

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 08 JUILLET 2003**

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Mardi 08 Juillet 2003 à 19 H à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

**Etaient présents** : MM LETHUILLIER, M. BOUCHER, M LEFU, MME HAIE, M. LOQUET, MMES KERMARRREC, PRUNIER, MM. BROU, MM. LEROY, GUIRLIN, ISABEL, MMES LEBOURG, M. JONOT.

**Etaient absents excusés** : M. HUBERT (pouvoir à M. LETHUILLIER), MMES LEGER et JETHA

Monsieur Arnaud GUIRLIN est nommé secrétaire de séance.

Avant l'adoption du dernier compte rendu de conseil, M. Jean-Pierre LEFEU demande des précisions sur la délibération n° D.1912 relative au "principe de construction d'un échangeur complet au carrefour RN 12/RD136 et fermeture (dans son axe Germainville/Serville) du carrefour RN 12/RD303"

M. LETHUILLIER lui répond que cette délibération, dans son principe, a été prise dans le but de faire avancer le dossier de réalisation de mise en voie express de la RN 12 au niveau administratif.

Après cette précision, le compte rendu est adopté à l'unanimité .

*Avant de saisir l'ordre du jour, M. le Maire rappelle le décès tragique et accidentel de Laurent VAN DER HEYDEN, (frère de Mathilde ESTEVE, adjoint administratif de la commune ), conseiller municipal de Germainville. Le conseil municipal et le personnel communal ont été représentés aux obsèques par une couronne de fleurs collective qu'accompagnaient de nombreux conseillers et collègues.*

**ORDRE DU JOUR**

**I – FINANCES**

**1°/ Situation financière au 30/06/2003**

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal des dépenses mandatées et de recettes encaissées à la date du 30/06/2003.

**- Budget général**

**- Section de fonctionnement :**  
Dépenses 445 196,13 €  
Recettes 496 342,71 €

**- Section d'Investissement :**  
Dépenses 301 846,83 €  
Recettes 142 543,76 €

**- Budget CCAS**

**- Section de fonctionnement :**  
Dépenses 3 318,19 €  
Recettes 613,32 €

**- Budget Eau**

**- Section de fonctionnement :**  
Dépenses 58 710,82 €  
Recettes 36 755,41 €

**- Section d'Investissement :**  
Dépenses 39 936,95 €  
Recettes 0 €

**- Budget Assainissement**

**- Section de fonctionnement :**  
Dépenses 5 313,05 €  
Recettes 46 819,03 €

**- Section d'Investissement :**  
Dépenses 6 119,74 €  
Recettes 22 173,19 €

## **2°/ Etat des poursuites pour impayés "eau et assainissement"**

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal des états de poursuites engagées par la Perception de Dreux et Pays Drouais à l'encontre des abonnés au service de l'eau et de l'assainissement ayant des retards de paiement importants (impayés 1998-1999-2000-2001-2002) concernant 27 foyers pour un montant de 13 469,75 €. Pour information.

## **3°/ Participation au F.S.L.**

D.1918

**PARTICIPATION F.S.L.** M. LETHUILLIER donne lecture au conseil municipal d'un courrier de la Préfecture d'Eure et Loir relatif au Fonds de Solidarité Logement, mise en place dans le département d'Eure et Loir, conformément aux dispositions de la loi Besson.  
Dans ce cadre, une participation de 2,29 € par logement social est demandée aux collectivités locales .  
Pour la commune de Chérisy qui compte 10 logements sociaux, la participation pour l'année 2003 s'élèverait donc 10 X 2,29 € = 22,90 €.  
Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour cette participation.

Adopté à l'unanimité.

## **4°/ Tarifs encarts publicitaire dans bulletin municipal**

D.1919

**TARIFS PUBLICITES BULLETIN MUNICIPAL 2003/2004**

Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour les publicités qui Figureront dans le bulletin municipal 2003/2004, à paraître en fin d'année.

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'an passé qui sont les suivants :

* 1/12 <sup>ème</sup> de page	70 €
* 1/8 <sup>ème</sup> de page	100 €
* ¼ de page	150 €
* ½ page	230 €

auxquels les modifications suivantes seront apportées :

- création de la page complète : 400 €
- majoration de 10% de tous ces tarifs si les encarts publicitaires sont insérés en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> page de couverture.

Ces tarifs 2003/2004 sont adoptés à l'unanimité.

## **II – URBANISME**

### **1°/ Cession de la parcelle ZN 111 à FORMATYPE**

D.1920

**CESSION PARCELLE ZN 111 A FORMATYPE**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le bâtiment d'origine de l'entreprise FORMATYPE avait été construit sur la parcelle ZN 83 ayant fait l'objet d'un crédit-bail en 1987. Ce dernier établi sur une période de 15 ans est arrivé à expiration en 2002.

Au cours de cette période, la parcelle ZN 83 a été divisée à plusieurs reprises dans le cadre de l'extension de l'entreprise.

Du fait de ces divisions, le crédit-bail ne porte plus que sur la parcelle ZN 111 (selon différents courriers reçus de Maître POPOT , notaire à Chérisy et aux renseignements donnés par la conservation des hypothèques). Aujourd'hui, conformément à la convention passée entre M. PARAGOT (Formatype) et la commune de Chérisy, il s'agit de vendre cette parcelle ZN 111 au profit de FORMATYPE moyennant le prix de 0,15 € (1 F symbolique prévu au contrat de crédit-bail initial).

Après délibération, le conseil municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire pour réaliser cette vente auprès de l'étude de Maître POPOT et signer tous documents à cet effet.

*M. le Maire se félicite d'avoir initié la zone artisanale en 1987, permettant à Monsieur PARAGOT et ses associés de démarrer une activité de "formatage de prototypes de carrosseries" en construisant un atelier-relais pour permettre le développement d'une nouvelle activité économique sur Chérisy. L'objectif que s'étaient donné les dirigeants de l'entreprise était de créer, 17 emplois. Rapidement, FORMATYPE s'est développé en rachetant des terrains annexes et en construisant de nouveaux ateliers qui ont permis d'arriver à une centaine d'emplois aujourd'hui. Cette installation a également permis un développement dynamique de la zone.*

M. LETHUILLIER en profite pour rappeler que les entreprises installées sur notre commune restent "la force vive " de celle-ci puisque 56,40% de la fiscalité locale provient de la taxe professionnelle et des compensations versées par l'Etat au titre de la suppression de la part sur les salaires (total perçu : 435 830 € (= 2 858 857 F) sur une fiscalité globale de 773 234 € (= 5 072 000 F) alors que :

- le Foncier Non Bâti représente	20 058 € =	131 572 F soit	2,60%
- le Foncier Bâti représente	186 319 € =	1 222 172 F soit	25,00%
- la taxe d'habitation représente	120 761 € =	792 140 F soit	16,00%

## **2°/ Enfouissement des réseaux à Raville (rue de la Libération et du Fournil)**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier reçu de la DDAF d'Eure et Loir pour la programmation 2004 des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique, de l'électricité "basse tension", et de l'éclairage public. Ces travaux seront réalisés en concordance avec ceux relatifs à l'extension de l'assainissement des eaux usées. Une tranche "ferme" pourrait être retenue pour la rue de la Libération, et proposer une tranche "conditionnelle" pour le rue des graviers en fonction du résultat financier de l'appel d'offre. Pour information

## **3°/ Réhabilitation de l'ancienne RN 12 dans la traverse de Chérisy – Maîtrise d'œuvre**

D.1921

**REHABILIT.  
ANCIENNE  
RN 12  
MAITRISE  
D'OEUVRE**

Au cours de sa séance du 08 juillet 1999, le Conseil Municipal a décidé de solliciter le concours de la Direction Départementale de l'Equipement pour assurer l'étude de projet et la direction des travaux de **réhabilitation de l'ancienne RN 12 – traverse de Chérisy.**

Ce concours a été autorisé par décision Préfectorale du 19 novembre 1999.

Après étude, la DDE propose une estimation prévisionnelle s'élevant à 139 390,00 Euros hors TVA aux conditions économiques du mois de Mai 2002.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette estimation qui devient le prix d'objectif.

Le taux de rémunération de ce concours est de :  $6,57\% \times 0,90 = 5,91\%$

Sa rémunération initiale est donc égale à :

5,91% X 139 390 € H.T.	=	8 237,95 € H.T.
T.V.A. 19.6%	=	<u>1 614,64 €</u>
TOTAL TTC		9 852,59 € TTC

Adopté à l'unanimité.

## **III – SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

### **1°/ SICA ANET – Forages d'eau potable – Forêt domaniale de Dreux**

D.1922

**SICA ANET  
FORAGES  
EAU POTABLE  
FORET  
DOMANIALE  
DE DREUX**

Le Maire rappelle à l'assemblée que 2 forages d'eau potable seront prochainement exploités au "Poteau du Vallot en Forêt Domaniale de Dreux sur la commune d'Abondant.

La commune est adhérente à la compétence "Interconnexion des réseaux d'eau potable" du Syndicat Intercommunal du Canton d'Anet (S.I.C.A.).

Il est par ailleurs prévu de réaliser 3 autres forages en Forêt Domaniale pour pérenniser la ressource en eau potable, cette recherche se faisant nécessairement en bordure de voie départementale.

D'autre part, une procédure de classement de la Forêt Domaniale en "forêt de protection" est en cours.

Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée sur ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé qui précède

Considérant qu'il est d'utilité publique, pour le SICA, de desservir les collectivités en eau potable transitant par le sous sol de la forêt domaniale de Dreux.

Demande qu'en cas d'exploration infructueuse sur les sites pré-cités, le SICA soit autorisé à reporter ces recherches sur d'autres sites présentant les mêmes caractéristiques, dans la limite de 3 forages.

Adopté à l'unanimité.

Suite à cette délibération, M. le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un courrier reçu de l'Association des Bois Privés de Bû informant le risque de voir augmenter considérablement les difficultés et les coûts à la production de l'eau pour les générations futures. Compte tenu du fait que la commune doit prochainement être alimentée en eau potable par le nouveau forage du "Poteau du Vallot" dans le cadre du schéma départemental d'eau potable, M. le Maire signale avoir adressé le 2 juillet dernier, un courrier à M. le Président du SICA, Claude FAVRAT, Maire et Conseiller Général d'Anet, manifestant l'hostilité de la commune au projet de classement en terrains privés en forêt de protection et demandant que les propriétaires restent soumis uniquement aux dispositions des documents d'urbanisme communaux.

## **2°/ Contrôles sanitaires de l'eau**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier adressé par la D.D.A.S.S. signifiant que des prélèvements réalisés sur les réseaux (au robinet du consommateur) seront désormais assurés par les agents du Laboratoire Départemental d'Analyses du Conseil Général, conformément à la réglementation en vigueur. Ces prélèvements interviendront généralement sans information préalable de la mairie. Le contrôle de la qualité de l'eau à la source et en production, (puits, forages) sera assuré par les services de l'Etat.

Ces nouvelles applications entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

## **IV – COMMISSION SCOLAIRE**

### **A- ECOLE MATERNELLE**

#### **1°/ Subvention au titre du développement des technologies de l'information et de l'éducation. (TIC)**

D. 1923  
SUBVENTION  
ECOLE MATER.  
AU TITRE DU  
DEVELOP.  
T.I.C.

M. le Maire signale que dans le cadre du développement des technologies de l'information et de l'éducation, il est nécessaire d'équiper l'école maternelle d'un système informatique : ordinateur, imprimante reliés à internet.

Un devis a été demandé auprès de la société BBS qui s'élève à

Il est rappelé que la commune peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 80% de la dépense subventionnable plafonnée à 1 200 € (7 871,48 F).

Après délibération le conseil donne un avis favorable pour :

- cette acquisition
- la demande de subvention.

Adopté à l'unanimité.

#### **2°/ Rentrée scolaire septembre 2003**

↪ Effectifs prévus s'élèveraient à 83 enfants dans les 3 classes existantes. Il est rappelé que 2 ATSEM s'occupent des enfants de la maternelle. Des lits supplémentaires seront à commander compte tenu du nombre important d'enfants inscrits en petite section.

#### **3°/ Demande de dérogations**

Deux demandes de dérogations pour des enfants habitant la commune de Vernouillet ont été déposées pour l'école maternelle. Malgré l'avis favorable de Vernouillet, le conseil municipal refuse ces dérogations à l'unanimité, compte tenu de l'effectif important prévu à la prochaine rentrée scolaire en maternelle (surtout en petite section) et des inscriptions éventuelles à venir courant juillet/août de la part de nouveaux habitants.

### **B – ECOLE PRIMAIRE**

#### **1° Rapport du conseil d'école**

M. BOUCHER, rapporteur de la commission scolaire donne connaissance au conseil municipal du rapport du conseil de l'école primaire qui s'est tenu le 24 juin 2003.

↪ Les effectifs attendus pour la prochaine rentrée scolaire sont de 116. Ils apparaissent en légère diminution par rapport à l'an passé (notamment 25 élèves partent au collège, alors qu'il n'en arrive que 21 de la maternelle, 7 élèves déménagent, 1 élève part dans le privé, etc...).

↪ Au niveau des enseignants : départ de 4 enseignantes : Mesdames COCHELIN, LEBREDONCHEL, NIQUE et SALAGNAC. Arrivée de Mesdames HARDEL, MEUNIER et ROY.

↪ Crédits pédagogiques concernant le soutien dispensé par Melle GAUTIER pour laquelle il a été accordé un agrément (IEN DREUX 2). M. BOUCHER donne lecture des courriers adressés par Madame LEFEVRE, directrice de l'école élémentaire sollicitant une dotation complémentaire pour Melle GAUTIER, intervenante extérieure au niveau du soutien scolaire et de l'aide à la préparation du spectacle de fin d'année avec apprentissage du chant, etc...

Il est porté à notre connaissance que l'Education Nationale octroie un montant de 350 € au titre de l'année civile 2003 (dotation diminuant d'année en année).

Melle GAUTIER apporte un soutien scolaire à hauteur de 3h par semaine sur 36 semaines sur l'année civile. Les actions fournies sont reconnues comme étant utiles et de qualité. De plus, M. BOUCHER rappelle que Melle GAUTIER s'implique fortement dans le spectacle de la remise des prix. Après larges discussions, le conseil municipal est d'accord sur l'ensemble des remarques faites quant au principe du soutien scolaire d'une part et des aides complémentaires données par Melle GAUTIER.

M. LETHUILLIER désapprouve le désengagement financier de l'Etat au titre des intervenants extérieurs. Comme l'ensemble du conseil, il souhaite que cette activité soit maintenue sans que cette charge soit plus importante que ce que donnait l'Etat. Il sera donc pris contact avec Mademoiselle GAUTIER pour connaître le montant exact qu'elle percevait avant le désengagement de l'Etat, la collectivité ne pouvant se substituer continuellement à l'Etat sans compensation financière.

Cette demande sera donc affinée dès la rentrée scolaire de septembre prochain.

↳ Subvention pour la coopérative scolaire. Depuis plusieurs années, la commune dote la coopérative scolaire d'une subvention qui s'est élevée à 187 € pour l'année 2003. La directrice fait valoir des charges importantes (499,47 € pour l'organisation du spectacle de fin d'année). Elle souhaiterait une augmentation substantielle de celle-ci. Le conseil en prend acte et cette demande sera examinée lors de la préparation du budget 2004.

↳ Travaux d'été : comme tous les ans, une liste des menus travaux à réaliser dans les écoles a été établie. Les entreprises concernées et le personnel communal réaliseront ceux-ci conformément aux demandes formulées par la commission de sécurité.

## **2° / Divers**

Il est donné lecture de 2 courriers reçus en mairie :

↳ un de Madame FELER, Présidente du Conseil Local FCPE demandant la salle polyvalente pour le 13 septembre (bourse aux vêtements) et le 25 novembre (Halloween).

↳ un de Mademoiselle JARDELLE Claire pour collaborer aux cours d'étude du soir (avec Mme POPLIN). Cette demande sera transmise à cette dernière.

## **C – CENTRE DE LOISIRS**

Le centre de loisirs vient de démarrer. Celui-ci est habilité par la DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports).

Il fonctionne depuis le 30 juin et fermera le vendredi 1<sup>er</sup> août (5 semaines).

## **D – PERSONNEL COMMUNAL**

### **- Création d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet cantine (17H/SEM)**

D.1924  
CREATION  
POSTE AGENT  
ENTRETIEN  
CANTINE  
17H/SEM

Compte tenu du nombre d'enfants important attendu à la cantine surtout en ce qui concerne les enfants en bas âge (74 enfants de la maternelle devraient déjeuner à la cantine en septembre) et de la demande antérieure formulée par Madame GAUGAIN, cantinière, en janvier 2003 pour avoir une aide à la préparation et au service des repas, M. le Maire propose de créer un demi-poste à temps non complet pour 17h/semaine d'agent d'entretien en cantine à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2003. Adopté à l'unanimité.

## **V – ORGANISATION DE LA FETE DU 14 JUILLET**

Comme à l'accoutumée, la fête aura lieu le soir du 14 juillet.

Le conseil municipal détermine la composition du repas du 14 Juillet qui sera traité comme les années précédentes.

Le secrétariat s'occupant des commandes, Laurence PRUNIER et André BROU se chargeront des lots pour la loterie des Dames, Arnaud GUIRLIN confirme que l'animation sera réalisée par Sylvain ADLER. Le Comité des Fêtes organisera l'animation habituelle.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

Pour information, M. le Maire informe avoir reçu la lettre de démission de Cédric ESTRELA, agent d'entretien aux espaces verts.

### **1° Desserte de la commune en équipement ADSL (Asymmetric Subscriber Line ou Ligne numérique asymétrique d'abonné)**

M. le Maire informe le conseil municipal que France Télécom vient d'annoncer des mesures nouvelles permettant d'accélérer le déploiement des réseaux et services à haut débit (ADSL). Le programme d'extension de la couverture ADSL concernera la commune de Chérisy qui devrait être réalisé au second semestre 2003 (1<sup>ère</sup> quinzaine d'octobre). Les démarches et différents courriers transmis par la commune à France Télécom ont été pris en considération.

### **2°/ Recherche d'acquisition d'un terrain pour du kart cross**

M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu de M. Mme AUBERT de Denonville qui recherchent un terrain de 5 à 10 000 m<sup>2</sup> en dehors des habitations pour créer une activité de loisirs : "le kart-cross". Cette activité pourrait être intéressante mais le POS de la commune ne permet pas d'envisager une telle activité. Il ne peut donc être donné suite à cette demande. Pour information.

### **3°/ Travaux**

↳ M. ISABEL donne lecture des compte-rendus des réunions de travaux effectués actuellement rue de Paris /RN 12.

#### **↳ Pont des Châtelets aux Osmeaux –**

Les travaux de renforcement du Pont du "Bras des Châtelets" aux Osmeaux ont commencé le 2 juin 2003. A l'issue de la phase des travaux de détournement de la rivière et de mise hors d'eau de l'ouvrage, de très importantes cavités ont été mises au jour, sans avoir pu être décelées lors des études et des investigations menées pour la définition du projet.

Les cavités compromettant définitivement la stabilité de l'ouvrage, les travaux ont donc été interrompus. Compte tenu d'une part que l'ouvrage risque donc à tout moment de s'effondrer, compromettant alors outre la sécurité des passants et des riverains, mais également l'écoulement des eaux de la rivière et d'autre part, qu'une prolongation de la déviation de la circulation au-delà de la période estivale introduisant une insécurité potentielle importante sur la route départementale pour la déviation, il est impératif de procéder d'urgence à la mise en œuvre d'une solution technique définitive.

Le comblement par injection des cavités devant être écarté comme ne présentant pas de garanties suffisantes de stabilité de l'ouvrage, seule la démolition et la substitution par des cadres préfabriqués devrait être envisagée.

Les travaux sont réalisés et à la charge du Département d'Eure et Loir. La décision a donc été prise de démolir l'ouvrage dans sa totalité et de reconstruire un pont en béton armé qui pourra être rapidement posé et qui offrira aussi bien une amélioration de la section hydraulique que de la largeur utile routière (+ 2 m) , facilitant l'aménagement de surface . Une réunion d'information sera organisée pour les habitants des Osmeaux le 31 juillet prochain. Pour information.

M. le Maire émet l'avis qu'il pourrait être opportun de profiter de la fermeture de cette route départementale pour réaliser quelques aménagements de sécurité.

↳ **Devis MUSCI pour clôturer l'ancien terrain HUSSARD** appartenant à la commune pour 4 335 €. Adopté à l'unanimité.

↳ **Devis NYS peinture du bureau intérieur de la Poste**  
Bureau + couloir d'accès pour un montant de 4 604,87 € H.T.

### **4°/ Lettre recommandée sur le projet de réaménagement de la RN 12 –**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier recommandé provenant de 3 habitants de La Mésangère au sujet du projet de réaménagement de la RN 12.

Il apparaît que la future mise en œuvre de la réalisation de l'échangeur Germainville/Serville entraînera le rétablissement des départementales D308/4 et D303 pour qu'elles soient raccordées à la RN 12 au niveau des échangeurs (suppression des accès directs à la RN 12).

Des études et projets ont été présentés lors de 3 réunions organisées par la DDE les 12 et 18 juin derniers. Cela tendrait à la création d'une voie nouvelle permettant aux véhicules de relier la Route de Flins (D308/4) à la route de Germainville (D303).  
Les signataires de la lettre sollicitent instamment le soutien du conseil municipal de Chérisy afin que toutes les alternatives soient étudiées et comparées.

Le conseil prend acte de ce courrier et M. le Maire rappelle que la collectivité doit toujours défendre l'intérêt général avant tout intérêt particulier. D'autre part, il apparaît que rien n'est finalisé et que la DDE a fait de l'information en amont des projets à étudier afin de recueillir les différents avis aussi bien des agriculteurs, des riverains que des entreprises installées sur ce périmètre.  
De nouvelles réunions seront organisées par la DDE à ce sujet.

#### **5°/ Dégradation clôture du stade**

Il a été constaté des dégradations qui ont eu lieu dans la nuit du 21 au 22 juin 2003 sur une partie de la clôture du stade (15 piquets béton volontairement cassés à leur pied sur une longueur de 40 m environ). M. le Maire informe le conseil qu'il a porté plainte dès le 22 juin auprès de la Gendarmerie. Le préjudice estimé étant de 5 à 6000 €. (35 000 F environ).

#### **6°/ Information sur les Conseils Locaux de Jeunes**

La Préfecture par l'intermédiaire de la DDJS d'Eure et Loir a adressé un courrier d'information sur les Conseils Locaux de Jeunes, ayant pour objectif de présenter les différentes instances qui donnent à des jeunes la possibilité de s'engager pour la collectivité, afin d'ouvrir un espace d'échanges et de concertation entre les jeunes et les élus locaux.

Christian BOUCHER propose que cela puisse être étudié à la rentrée prochaine.

#### **7°/ Courriers divers**

Il est donné lecture de divers courriers notamment celui de Monsieur CHATEL concernant l'entretien d'un champ et de quelques habitants des Osmeaux dont une courageuse lettre anonyme.

### **TOUR DU TAPIS**

- |                |  |
|----------------|--|
| M. LETHUILLIER | <p>☞ Félicite le Football Club et le Tennis Club pour la bonne organisation de la Foire à Tout qui contribue à la notoriété de la commune.</p> <p>☞ Donne lecture d'une pétition signée par des jardiniers ayant un coin de terre à côté du Vallon de Chérisy (problèmes de stationnement)</p> <p>☞ Informe avoir relancé oralement l'entreprise BROSSET lors d'une récente rencontre pour les travaux relatifs à la porte du cimetière. Restant à ce jour, toujours sans nouvelles, M. JONOT signale au conseil que l'entreprise MASSOULE, maçon à Fermaincourt pourrait être contactée pour suppléer à la défaillance constatée depuis 6 ans. Un devis sera demandé. Adopté à l'unanimité.</p> |
| A.M. HAIE      | <p>☞ Informe qu'un après-midi champêtre aura lieu le jeudi 10 Juillet dans le parc de la Mairie.</p>   |
| B. LOQUET      | <p>☞ Souhaite qu'une réunion soit prévue en septembre pour préparer le Téléthon 2003 ayant l'accord d'un habitant de la commune pour parrainer cette manifestation.</p>  |
| N. KERMARREC   | <p>☞ Demande si les diplômes des Maisons Fleuries sont arrivés. Oui, ils sont disponibles et seront à porter.</p> <p>☞ Elle informe que le comité des Fêtes a récolté 179 € pour le Téléthon à la Foire à Tout.</p>  |

- L. PRUNIER
- ↳ Rappelle qu'un rideau de la salle polyvalente est à changer.
  - ↳ Signale la vitesse excessive des véhicules dans la rue Charles de Gaulle et qu'il serait souhaitable d'étudier attentivement l'aménagement de la sortie de la voie nouvelle qui sera créée face à la Place Traversante pour desservir le terrain Sprung.
- J.P. LEROY
- ↳ Signale que la sente située derrière chez M. DABEAU est à tailler.
  - ↳ Signale que le bac du cimetière devrait être vidé plus souvent.
- M. ISABEL
- ↳ Demande la réactualisation de certains devis de peinture (portes école maternelle, salle communale, bibliothèque, etc...).
- J. JONOT
- ↳ Souligne le bon travail réalisé par les jeunes embauchés dans le cadre des jobs d'été. Pour Fermaincourt, il souhaiterait que le lavoir puisse être fleuri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h35.